



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



### AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 29 mai 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 484-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 381-2020 RELATIF À LA CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS VISANT À INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE LA RUE BISSONNETTE**

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : [secretariat@st-felix-de-valois.com](mailto:secretariat@st-felix-de-valois.com), pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce premier jour du mois de juin deux mille vingt-trois.

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/greffier-trésorier

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 15 h et 17 h, Le premier jour du mois de juin deux mille vingt-trois.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce premier jour du mois de juin deux mille vingt-trois.

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/greffier-trésorier